



Association québécoise  
des organismes de  
coopération internationale

## **Mémoire sur le financement international de l'action climatique par le Canada**

**Présenté par :  
L'Association québécoise des organismes de coopération  
internationale (AQOCI)**

**26 août 2020**

## Pour un financement climatique international juste et féministe

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (l'AQOCI), créée en 1976, regroupe 60 organismes de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. L'AQOCI a pour mission de promouvoir et soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives en faveur de la solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

Pour répondre aux questions proposées dans le cadre de cette consultation, nous nous sommes basés sur des analyses produites récemment par l'AQOCI et certaines coalitions de la société civile canadienne dont nous sommes membres ou que nous appuyons.

Voici une liste des documents et des coalitions dont nous sommes inspirés pour cette soumission :

- AQOCI .2020. Politique environnementale de l'AQOCI.
- AQOCI. 2019. [Pour une justice climatique féministe](#).
- Coalition canadienne sur le climat et le développement (C4D). 2019. [Rehausser le niveau d'ambition du Canada en matière de financement climatique après 2020](#).
- Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire. 2018. [Déraciner l'inégalité, promouvoir les droits L'autonomisation des femmes grâce à l'agriculture et aux systèmes alimentaires](#).
- Réseau action climat Canada. Document interne et réflexions du groupe.

### 1. SUR QUELS PRINCIPAUX DOMAINES LE CANADA POURRAIT-IL SE CONCENTRER EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS DANS LES PAYS DU SUD ?

#### Les femmes

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques tels que les sécheresses, les inondations et autres événements climatiques extrêmes. Elles ont également un rôle crucial à jouer dans la lutte aux changements climatiques, mais elles ont besoin d'être mieux représentées à tous les niveaux de prise de décisions et impliquées dans la mise en œuvre des solutions. Le renforcement du pouvoir des femmes et des filles sera un facteur important pour faire face au défi climatique.

#### L'adaptation

L'Accord de Paris stipule que les donateurs « devraient viser l'atteinte d'un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation ». Cela a été largement interprété, notamment par le Fonds vert pour le climat, comme signifiant un partage 50-50 entre l'adaptation et l'atténuation. La part que le Canada accorde au financement de l'adaptation — le volet le plus important pour les communautés les plus vulnérables qui sont déjà aux prises avec les effets des changements climatiques — se situe en ce moment à 34 % de ses engagements pour des projets.

### **Le type de financement**

Selon un récent rapport de la Coalition canadienne sur le climat et le développement (C4D), environ 60 % du financement du Canada est offert sous forme de prêt contre 40 % sous forme de subvention. Étant donné la priorité que le Canada affirme accorder à l'adaptation et l'atténuation dans les pays les moins avancés (PMA), dans les petits États insulaires en développement (PEID) et pour les populations les plus vulnérables, c'est une tendance inquiétante qui doit être renversée.

## **2. COMMENT LE SOUTIEN DU CANADA PEUT-IL AVOIR LA PLUS GRANDE INCIDENCE DANS CHACUN DE CES DOMAINES ?**

### **Les femmes**

Le financement climatique international du Canada devrait prioriser le financement de projets — visant prioritairement l'adaptation — spécifiques menés par les femmes dans les pays qui font face, maintenant et dans l'avenir, aux plus grands impacts des changements climatiques, et soutenir le leadership et la participation des femmes et des filles dans la prise de décision liée au financement climatique à tous les niveaux.

### **L'adaptation**

Le Canada devrait consacrer au moins 50 % de son financement climatique international à des projets ayant pour objet principal l'adaptation. Le financement de projets d'adaptation est aussi plus susceptible de répondre aux besoins et de reconnaître le savoir-faire traditionnel ou les pratiques d'adaptation locale des femmes et des filles les plus touchées par la crise climatique que des projets axés sur l'atténuation.

### **Le type de financement**

Le Canada devrait augmenter de manière significative la part de son financement climatique versé sous forme de subvention par rapport au financement versé sous forme de prêt. Nous encourageons d'ailleurs le Canada à offrir des financements accessibles aux organisations locales menées par des femmes dans les pays du Sud et aux petites et moyennes organisations de coopération internationale. Ces dernières entretiennent des relations à long terme avec les communautés des pays du Sud et sont particulièrement bien placées pour proposer des projets innovants permettant une adaptation rapide à des contextes changeants.

## **3. QUELS SONT LES SUCCÈS DU FINANCEMENT ACTUEL DU CANADA ET LES LEÇONS APPRISSES POUR LA PROCHAINE ENVELOPPE DE FINANCEMENT ?**

### **Contribuer notre juste part du financement climatique international**

Le doublement de l'engagement du Canada, qui est passé de 1,2 milliard de dollars lors de la phase de financement accéléré à 2,5 milliards de dollars dans la phase actuelle, nous a rapprochés du niveau de financement nécessaire pour faire notre juste part. La prochaine enveloppe de financement devrait finalement nous permettre d'atteindre cette juste part en contribuant 1,8 milliard de dollars par année à partir 2025-2026 en augmentant chaque année de manière proportionnelle, au minimum, à l'enveloppe d'aide internationale.

### **Augmentation de la part du financement accordé à l'adaptation**

Le financement pour les projets ayant l'adaptation comme objet principal a augmenté de 15 % par rapport à la phase précédente. C'est un bon premier pas, mais, à 34 % aujourd'hui, la part du financement accordé à l'adaptation doit encore être accrue pour atteindre la cible de 50 %.

### **Prioriser les femmes et l'égalité des genres**

Le Canada a démontré du leadership sur la scène internationale en matière de droits des femmes et d'égalité des genres en publiant une Politique d'aide internationale féministe (PAIF) et en contribuant à l'élaboration du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du Fonds vert pour le climat (FVC). Maintenant, le financement climatique international du Canada doit être à la hauteur de ces engagements et soutenir le leadership des femmes face aux changements climatiques, en mettant sur pied par exemple un mécanisme spécifique visant à accorder la priorité à des projets d'adaptation spécifiquement conçus par et pour les femmes et filles.

### **Favoriser les subventions plutôt que les prêts comme mode de financement**

Par rapport à la phase précédente, il y a eu une diminution d'environ 14 % dans l'utilisation des prêts par rapport aux subventions. Cependant, 60 % des engagements actuels du Canada sont encore fournis sous la forme de prêts ou d'autres modalités qui ne sont pas des subventions et, contrairement à la plupart des donateurs du FVC, le Canada a fourni plus du tiers de sa contribution initiale sous la forme de prêts remboursables. Dans la prochaine enveloppe, les ressources officielles ne devraient concerner que le financement public à des conditions favorables et les subventions devraient représenter la totalité du montant de la reconstitution du FVC.

## **4. QUELS PRINCIPES DEVRAIENT DÉFINIR LA CONTRIBUTION DU CANADA EN MATIÈRE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA PÉRIODE APRÈS 2020 ?**

### **Équité intergénérationnelle**

Les plus jeunes, ainsi que les générations futures, subiront les pires effets de la crise écologique alors qu'ils n'en sont pas les responsables. De ce point de vue, le progrès économique n'est pas justifiable s'il entraîne une dégradation de l'environnement pour les générations futures. Le financement climatique du Canada devrait assurer le respect de ce principe d'équité.

### **Mettre l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables**

La Politique d'aide internationale du Canada (PAIF) vise notamment à recentrer l'aide internationale du Canada sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Or, selon C4D, le Canada donne actuellement le même montant du financement climatique aux pays les moins avancés qu'aux pays à revenu intermédiaire supérieur, et moins de 25 % de ce financement va vers l'Afrique et le Pacifique. Accorder la priorité aux pays et aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables face aux changements climatiques, avec un accent sur les femmes et les filles, est un principe qui devrait guider le financement climatique du Canada.

### **Additionnalité**

Le financement climatique devrait être additionnel à l'aide publique au développement (APD) actuelle pour ne pas détourner des fonds affectés à d'autres priorités de l'APD. Nous appuyons la position de C4D qui soutient que « le Canada devrait établir un poste budgétaire spécifique et transparent pour le financement ayant pour principal objet le climat dans l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), et au minimum augmenter l'EAI de manière proportionnelle au montant du financement climatique envisagé ».

### **Droits des femmes et égalité des genres**

Les femmes des pays du Sud sont les plus vulnérabilisées face aux impacts des catastrophes écologiques (dont les changements climatiques). En effet, par exemple, le nombre de décès lors de catastrophes naturelles est 14 fois plus élevé chez les femmes et les enfants ; les femmes sont surreprésentées dans les emplois dépendant de ressources naturelles affectées par les changements climatiques, comme l'approvisionnement en eau et en bois ou l'agriculture de subsistance ; et la sécheresse et la désertification, qui entraînent une rareté des ressources, ont pour effet d'augmenter le nombre de tâches effectuées par les femmes et les filles ou de rendre ces tâches plus longues à accomplir, comme la recherche d'eau et de bois de chauffage.

En revanche, elles sont aussi au premier plan des luttes environnementales. C'est pourquoi les leviers du pouvoir et de la mise en œuvre des actions doivent se trouver entre leurs mains si nous souhaitons sortir de la crise. L'AQOCI prône la participation accrue et concrète des femmes dans la prise de décision environnementale en leur donnant une place centrale dans les structures de gouvernance.

### **Autodétermination des peuples autochtones**

Nous prônons la participation des communautés autochtones dans la prise de décision environnementale et leur droit à l'autodétermination. Pour ce faire, il est essentiel de favoriser les interventions visant la prise de parole des communautés autochtones dans le domaine environnemental, la défense de leurs droits territoriaux, la reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels autochtones, ainsi que le respect du principe de consentement libre, préalable et éclairé. Une partie du financement climatique pourrait également servir à favoriser les liens et les échanges d'expérience entre peuples autochtones du Canada et des pays du Sud.

### **Durabilité des actions**

L'AQOCI prône la durabilité des actions de coopération et de solidarité internationales à travers la prise en compte de leurs impacts à long terme sur l'environnement physique, social, culturel et économique. Les projets climatiques financés par le Canada devraient respecter ce principe.

### **Richesse des savoirs**

L'AQOCI soutient que les cultures, les écosystèmes et les savoirs locaux sont interdépendants et doivent être protégés et valorisés. En contexte de coopération internationale, il est essentiel de reconnaître la complémentarité des savoirs scientifiques et traditionnels. Le financement climatique international du Canada devrait inclure la diversité des savoirs. Il devrait reconnaître et valoriser les profondes connaissances des femmes, des jeunes femmes et particulièrement des femmes autochtones sur les questions environnementales.

## **5. COMMENT LE GOUVERNEMENT PEUT-IL EXPLOITER LES ATOUTS DU CANADA AFIN DE TIRER LE MEILLEUR PARTI DU FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?**

### **Expertise et engagement des organismes de coopération internationale canadiens**

Le Canada compte sur un grand nombre d'organismes de coopération et de solidarité internationales qui possèdent une grande expertise en matière d'adaptation aux changements climatiques et qui ont développé des partenariats à long terme avec des communautés des pays du Sud. Le Canada peut tirer profit de ce bassin d'expertise pour financer des projets qui auront des impacts significatifs dans les pays du Sud et auprès des populations les plus vulnérables.

### **Engagement du Canada en faveur d'une politique étrangère féministe**

Le Canada a adopté une Politique d'aide internationale féministe (PAIF) depuis 2016 et a affirmé son intention de mettre en œuvre une politique étrangère féministe au-delà de son programme d'aide au développement. Le Canada peut tirer profit de l'expertise développée au fil des ans au sein d'Affaires mondiales Canada, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (à travers son Programme de coopération climatique internationale<sup>1</sup>) et des organismes de coopération et de solidarité internationales en matière d'égalité des genres pour mettre en place un programme de financement climatique international avec une orientation féministe.

## **6. COMMENT LE CANADA PEUT-IL CONTINUER À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON FINANCEMENT INTERNATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE ? COMMENT DÉFINIR UNE APPROCHE FÉMINISTE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT LIÉ AU CLIMAT ?**

### **Une approche féministe de la justice climatique**

Une approche féministe de la justice climatique implique d'aborder la question des changements climatiques comme un problème social complexe, mais également à travers une analyse genre intersectionnelle des relations de pouvoir inégales basées sur le genre et d'autres caractéristiques, comme le statut socio-économique, la race, l'origine ethnique, la nationalité, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge, etc. Ce type d'analyse vise particulièrement les causes profondes des inégalités, la transformation des rapports de pouvoir et la promotion des droits des femmes.

### **Qu'est-ce que cela signifie pour le financement climatique international ?**

En ce qui concerne le financement lié au climat plus spécifiquement, une approche féministe signifie :

---

<sup>1</sup> En septembre 2019, le Programme de coopération climatique internationale du Québec (PCCI) fut l'un des quinze lauréats des Prix de l'action climatique mondiale décernés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces prix récompensent des entreprises, des gouvernements et d'autres organisations dont les projets de lutte contre les changements climatiques se sont particulièrement démarqués à travers le monde. Le PCCI s'est distingué dans la catégorie « Financement pour des investissements respectueux du climat », qui reconnaît les innovations financières réussies visant l'adaptation et l'atténuation en matière de changements climatiques.

- Analyser et tenir compte des défis particuliers auxquels font face les femmes dans l'élaboration des politiques et l'octroi du financement lié à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques. Une analyse genre intersectionnelle peut permettre de comprendre comment les multiples aspects de l'identité des femmes (statut socio-économique, la race, l'origine ethnique, la nationalité, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge, etc.) peuvent augmenter leur vulnérabilité.
- Soutenir plus efficacement le leadership des femmes, et des jeunes femmes et des femmes autochtones en particulier, en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en encourageant, par exemple, le développement de projets spécifiques menés par les femmes dans les pays qui font face aux plus grands impacts des changements climatiques.
- Assurer et soutenir la participation effective des femmes, et des jeunes femmes et des femmes autochtones en particulier, aux instances décisionnelles chargées de l'élaboration et de l'application des politiques sur les changements climatiques à l'échelle internationale, nationale et locale.
- Redonner le pouvoir à celles qui peuvent faire une vraie différence en finançant les projets d'adaptation et les mouvements pour la justice environnementale menés par les femmes et en prenant en compte leurs connaissances et savoir-faire en termes d'adaptation
- Identifier des indicateurs clairs et suivre les progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective de genre et intersectionnelle dans toutes les politiques et les programmes liés aux changements climatiques, en tenant compte des impacts différenciés de ces derniers sur les femmes, et sur les jeunes femmes et les femmes autochtones en particulier, sur leurs droits et sur leurs moyens de subsistance.

## **7. COMMENT LE CANADA PEUT-IL ÊTRE PLUS EFFICACE POUR SOUTENIR LA GESTION DURABLE ET ÉQUITABLE DES RESSOURCES, LA PRODUCTION AGRICOLE ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS ?**

Pour soutenir la gestion durable et équitable des ressources, la production agricole et l'accès aux marchés de manière plus efficace, le Canada peut :

- Promouvoir une agriculture féministe qui, d'une part, défie les systèmes patriarcaux, les lois, les politiques et les normes qui peuvent poser des obstacles à la capacité d'agir des femmes ; et, d'autre part, qui consolide les droits et la capacité d'agir des femmes, garantit que les femmes contrôlent les ressources et les biens productifs, renforce les connaissances et l'expertise des femmes, et se centre sur les impacts systémiques de l'agriculture.
- Accorder la priorité aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux communautés locales situées dans les régions les plus vulnérables et renforcer le financement et le soutien aux efforts qui favorisent leur résilience et leur adaptation aux changements climatiques.

- Reconnaître les connaissances spécialisées et approfondies des femmes sur leurs écosystèmes et leurs pratiques agricoles durables, comme la conservation de la biodiversité et les pratiques agroécologiques qui favorisent la résilience climatique.
- Créer un mécanisme financier dédié à l'adaptation des femmes aux changements climatiques qui apporterait un soutien aux mouvements et aux organisations environnementales menées par des femmes, ainsi qu'aux agricultrices qui gèrent de petites exploitations et à leurs organisations. Ce mécanisme devrait inclure des mesures soutenant l'accès privilégié et durable aux marchés locaux et d'exportation des produits issus des activités économiques des femmes.

### AUTRES COMMENTAIRES

Le Canada est un des 10 pays ayant le plus contribué aux changements climatiques au cours des 100 dernières années. Pour faire sa juste part, compte tenu entre autres de sa responsabilité historique, il doit non seulement prendre les mesures nécessaires pour réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre au niveau national, mais aussi financer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays du Sud. La juste part du Canada, basée sur une comparaison de son revenu national brut par rapport à celui des autres pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est évaluée à environ 4 milliards de dollars par année, dont 1,8 milliard en financement climatique bilatéral. Or, l'engagement du Canada pour 2020-2021 se situe à 800 millions, très en deçà de sa juste part.

Le Canada devrait consacrer 6,76 milliards de dollars en financement ayant le climat comme objet principal pour faire sa juste part dans la période de cinq ans commençant en 2021-2022 et se terminant en 2025-2026. Cela équivaut à des augmentations annuelles de 18 %, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Financement climatique bilatéral annuel en millions de dollars**

2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	Total
800 \$	945 \$	1115 \$	1315 \$	1550 \$	1830 \$	6755 \$